

---

## Compte Rendu du Comité Scientifique de la Faculté de Santé du 10 10 2024

---

### Présents :

Jean-François Arnal, Marie-Cécile Valera, Sarah Bertoli, Yannick Degboe, Cathy Nabet, Alexis Valentin, Lola Danet, Bettina Couderc, Audrey Tourrette, Georges Landa, Jean Marc Alliot, Pierre Brancher, Daniel Cussac.

### Invités :

Sandrine Malotaux, Directrice du Service Commun de la Documentation (SCD) à l'UT3, Jean-Marie Barbiche, Chef du Département des services d'appui à la recherche.

### Excusés :

Olivier Lairez, Philippe Teral, Audrey Ferrand, Julie Dupouy, Jean-François Leon, Muriel Golzio, Anthony Lemarie.

### Absents :

Kerstin Bystricky, Louis Buscaill.

### L'ordre du jour était le suivant :

#### **1) Révision des effectifs par le Pr Cathy Nabet**

Jusqu'à l'an dernier, les candidat.e.s se présentaient à deux commissions : CPRDE et CREM. Depuis 2023-2024, les 2 commissions ont été réunies, et l'analyse des dossiers et les auditions sont faites en commun. Tou.te.s les membres de la Comité Scientifique font partie de la CPRDE ainsi que les directrice.teurs de département et les membres du Comité Pédagogique de la Faculté de Santé.

Pour ces auditions, il y a eu coordination entre les deux commissions (CPRDE et CREM) : les dossiers étaient évalués par un.e. rapporteur.e. de chaque commission, mais le rapport final était commun.

La grille d'évaluation a été travaillée à nouveau l'an dernier; et deux suggestions ont été faites pour l'année à venir:

- Donner plus de poids à l'oral et aux questions/réponses,
- Qu'un même groupe auditionne tou.te.s les candidat.e.s d'une même catégorie (MCUPH et PUPH) afin de pouvoir les comparer et les classer plus équitablement.

En 2023-2024 n'ont été évalué.e.s que les candidat.e.s « prêt.e.s ou presque prêt.e.s ».

Un classement provisoire avec les notes données a été proposé aux directrice.teurs de département et au Pr Pomar. Et il y a donc eu une 1ere réunion uniquement avec les directrice.teurs de département, le Doyen et Président.e.s et Vice-président.e.s de la CPRDE et CREM. Une seconde réunion a réuni tou.te.s les membres de la CPRDE (ainsi que la Présidente de la CREM mais pas les membres de cette commission).

Des discussions ont été menées en fonction des postes disponibles, des besoins de la discipline et du classement des candidat.e.s. La présentation au ministère de la liste finale des candidat.e.s sera faite la semaine du 14 Octobre. Un point sera à nouveau fait sur ce sujet début 2025.

La promotion de 3 membres (Marie Cecile Valera, Yannick Degboe et Audrey Tourrette Diallo) en tant que PU nécessite d'après les textes leur renouvellement. Cependant, le Comité Scientifique leur propose d'être invités permanents, et les 3 membres acceptent cette proposition. Le Comité Scientifique procédera à leur remplacement afin de compléter son panel d'experts.

## 2) L'édition scientifique et les revues prédatrices par Sandrine Malotaux et Jean-Marie Barbiche.

Sandrine Malotaux a d'abord exposé les différentes missions du SCD :

- Gestions des bibliothèques,
- Gestion de l'offre documentaire,
- Aide à l'enseignement,
- Rôle d'animation scientifique de la vie étudiante par le développement de différents services (horaires d'ouverture des bibliothèques par exemple),
- Mission importante de développement des compétences informationnelles : former à la maîtrise de l'information les étudiants et informer les enseignant.e.s,
- Mission de diffusion des productions de l'établissement, par exemple concernant les thèses mais aussi la gestion du portail Hal qui est une archive ouverte gérée par le monde académique, sans pression économique,
- Accompagner tout besoin des enseignant.e.s en matière d'enseignement et de recherche.

Le rôle des services d'appui à la recherche est d'offrir des services utiles à la recherche, notamment par le biais de :

- La documentation électronique dont les abonnements,
- La valorisation des publications scientifiques et la bibliométrie,
- Dispenser des séminaires, dans les services du CHU par exemple, notamment grâce à des séminaires techniques pour choisir la revue où publier (séminaire où est traité le problème des revues prédatrices).

**Le facteur d'impact (IF)** est un système de classification des revues et non de leur valeur alors qu'on a longtemps tenu compte de ce critère pour l'évaluation des chercheur.se.s. Il faudrait davantage se baser sur le **nombre de citations des chercheur.se.s** et le nombre de papiers dans des revues reconnues dans la discipline.

L'IF est le ratio du nombre d'articles publiés et des citations de ces articles à court terme au sein du groupe Science qui recense 20 000 revues, toutes disciplines confondues.

Web of science : on sait ce qu'il y a dedans, c'est une base donnée. Tandis que Google scholar, on ne sait pas.

L'Académie des Sciences, dès son rapport de 2011, demande de **ne plus utiliser ces mesures dans des comités de sélection pour évaluer les chercheur.se.s**

Ces dernières années, il y a une augmentation du nombre de publications chinoises, qui a même dépassé celui des USA, y compris dans les revues les plus prestigieuses. Le nombre de publications de la Fédération de Russie a beaucoup diminué, alors que celui de l'Ukraine a augmenté. La France est au 10ème rang en 2024. UK a un grand nombre de publications, sans doute favorisé par le fait que beaucoup de revues européennes sont détenues par des éditeurs anglais. La comparaison entre pays souffre ainsi de nombreux biais, comme le nombre de publication pondéré ou non par leur renommée/qualité.

**Concernant les Editeurs**, Elsevier et Wiley sont cotés en bourse.

Wiley : résultat net 55 alors qu'il y a quelques années il était de 200. Wiley publie aussi des livres et cela se vend moins bien actuellement.

Elsevier a une profitabilité très supérieure, cela fait naître des débats sur l'accusation de trust.

**Concernant l'Open Access** = accès sans entraves aux produits de la recherche : données, articles...sans avoir à payer un abonnement.

APC : frais de publication spécifiques pour publier en open access. Le coût en est de 9.2 millions qui se rajoute aux 75 millions d'abonnement en 2022. Il existe 2 voies :

Une **voie verte** (= dépôt dans une archive ouverte comme Hal) et une **voie dorée** via les revues en libre-accès mises en place par les éditeurs : c'est la voie « auteur-payeur ». Les APC sont non régulés et peuvent aller jusqu'à 6500 euros. Les 2 voies sont légales.

Voie verte : le dépôt de l'article dépend de la volonté de la. du chercheur.se. On ne peut y déposer que la version du manuscrit auteur accepté qui est parfois difficile à obtenir. Les éditeurs imposent généralement un embargo entre le moment où l'article est publié dans la revue et le moment où le chercheur peut déposer cet article en libre-accès dans une Archive ouverte. En France, avec la loi pour une République numérique, cet embargo ne peut excéder 6 mois pour le domaine de la santé.

Mais il y a d'autres initiatives comme sci-hub (qui sont moins légales).

Les conditions tarifaires sont négociées par un consortium national : les négociateurs répartis dans les établissements membres négocient pour tout le consortium (INSERM CNRS INRA, l'institut pasteur en font partie ainsi que des Universités, CHU, écoles et bibliothèques). Un des leviers dans ces négociations est la **transition d'un modèle fondé sur l'abonnement vers un modèle basé sur la publication**. Il s'agit là d'un des principes des **accords transformants**, qui ont débuté en 2010 afin de faire pression sur les éditeurs. Il s'agit de négocier avec les éditeurs un accès au contenu mais aussi à la publication = pouvoir lire mais aussi pouvoir publier. En fonction des accords, on peut décider du droit de tirage ou d'un quota pour l'établissement ou le pays.

Comment être identifié comme ayant droit de l'accord ? Il y a différente façon de s'identifier mais le plus souvent, c'est l'affiliation de l'auteur.e. de correspondance qui fait foi. Consulter le site

<https://bibliotheques.univ-tlse3.fr/>

**Les revues prédatrices.** La notion de revue prédatrice (revue qui rogne sur la qualité de la relecture) ne suffit plus pour recouvrir tous les risques sur les publications. Il y a aussi des articles de mauvaise qualité chez des éditeurs connus.

Web of science est très contrôlé : les revues posant problème sont vite retirées.

Quelques outils permettent d'**identifier les revues fiables**, comme DOAJ (<https://doaj.org/>) qui référence les revues en open access (mais est moins sélectif que web of science). Il faut taper le nom de la revue et si la revue est dans la base, c'est bon signe. Les revues les plus fiable sont labellisées par le site.

Comment repérer une revue prédatrice (qui parfois mime les logos de revues connues) ?

- Un éditeur qui a temps de démarcher est louche,
- On m'invite à publier c'est plutôt non !
- **Pas de liste**, car difficulté de qualification de revue prédatrice injustifiée : des informations circulent à tort sur des jeunes revues ou sur des éditeurs peu connus, et cet écosystème est fluctuant et difficile à maîtriser. Cependant, des outils indépendants recensent les revues qui ne sont pas prédatrices (mais ne se hasardent pas à désigner les revues prédatrices !). Ils écartent les journaux qui n'ont pas les critères du répertoire.
- Démarche **Think Check Submit** : Une check list à vérifier (<https://thinkchecksubmit.org/>). Par exemple, est ce qu'il y a une adresse fiable si on

cherche dans google ? La meilleure façon de se protéger est de publier dans les revues qu'on connaît et si on veut accéder à une nouvelle revue, il est recommandé de s'en référer à l'avis des pairs concernant la réputation de la revue.

Question pratique : Comment bloquer les propositions de revues prédatrices qui inondent nos boîtes mails ? Réponse : On ne sait pas techniquement bloquer les sollicitations pour les numéros spéciaux qui explosent ces dernières années (mais prudence car il y en a de très bonnes qualités : un numéro spécial peut être prédateur).

Concernant l'IA, Consensus (<https://consensus.app/>) permet de poser une question de recherche et donne un consensus sur cette question :

- Utilise Chat-gpt et screen des articles scientifiques dans des réservoirs d'articles faits pour être lus par l'IA,
- Analyse le texte de ces articles et donne un consensus,
- Propose un résumé des articles puis la liste bibliographique des articles utilisés.

L'IA ne se suffit pas à elle-même : il faut apporter un regard critique et former les acteurs du système !

**Prochaine réunion du Conseil Scientifique le 12 décembre 2024 en Salle du Conseil**  
**Intégrité Scientifique (IS) : son évolution ? quelle est l'attente des labos ? Les nouveaux outils numériques de détection de la fraude.**

*Invités : Guillaume Cabanac, informaticien expert dans l'IS qui vient de publier cet article ci-joint dans Nature 2024. Et Fabienne Rosier, conservatrice au SCD cheffe du département de la formation aux compétences informationnelles, et spécialiste de ces questions au SCD.*

**Rappel pour 2024/2025 : Jeudi -14h16h**

12 Décembre-> Salle du Conseil

13 Février -> Salle des Commissions N°1

22 Mai -> Salle des Commissions N°1